



AFR Émancé
ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX

VIDE GRENIER EMANCE

14 juin 2020

Type de manifestation : Vide grenier en extérieur

Lieu : Parking Salle Alfred Manessier, Route d'Orphin 78125 Emancé

Restauration sur place : Buvette, frites maison, saucisses au grill...

Ouverture au public : 8h-18h

Accueil exposants : 6h30

Situation géographique : 5 km d'Épernon, 13 km de Rambouillet

Nombre d'exposants présents : environ 70 particuliers et habitants

Entrée Gratuite

Exposant : stand minimum 3 mètres, 3 € le mètre, réservation par chèque ou espèce non remboursable

Inscriptions et informations par mail ou par courrier :

afr.emance@gmail.com - AFR Emancé, Mairie 78125 Emancé

Formulaire d'inscription page suivante

Vide Grenier Emancé 14 juin 2020

Parking Salle Alfred Manessier, Rue d'Orphin, Emancé

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom, Prénom:

Adresse :

Numéro de téléphone : E-mail :

Réserve un stand (minimum 3 m) extérieur: x 3 € le mètre. Réservation non remboursable.

Soit à payer € à l'ordre de l'AFR Émancé. Possibilité de garder un véhicule sur le stand si le métrage le permet.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Ce bulletin rempli.
- Photocopie recto verso de la carte d'identité.
- Attestation sur l'honneur remplie, datée et signée.
- Règlement à l'ordre de l'AFR Émancé (aucune réservation sans chèque).

À ENVOYER À : AFR Vide Grenier • Mairie • 78125 Émancé

Renseignements : afr.emance@gmail.com - 01 34 85 92 48 (répondeur)

Attestation sur l'honneur

Article R321-9 du Code Pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7 janvier 2009. Article 3 : « Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre : pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.»

Je, soussigné(e), **participant(e) non-professionnel(le)**:

Nom, Prénom:

Né(e) le : à :

Adresse :

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : le :

Signature :